

Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Abandon de l'opération initiale et résiliation du marché de maîtrise d'œuvre

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération en date du 29 mars 2004, le Conseil Municipal décidait de faire réaliser des travaux au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie consistant au transfert des bureaux de l'administration dans les combles rénovés du Marché Beaux-Arts, au transfert de certaines réserves au Musée du Temps, à l'ouverture des façades du musée sur la place de la Révolution et à une nouvelle muséographie.

Lors de sa séance du 22 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé le programme du réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, l'échéancier, l'enveloppe financière de l'opération (2,7 M€ toutes dépenses confondues) et la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre.

Dans ce cadre un marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 24 avril 2007 avec le Cabinet d'Architecture A. SCARANELLO pour un montant de 313 550 € HT.

Au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS) le maître d'œuvre a proposé trois scénarios. Le scénario 1 correspond au programme de base, le scénario 2 reprend le scénario 1 complété par un aménagement muséographique et le scénario 3 correspond au scénario 2 avec la mise en place d'une verrière zénithale.

Les avis de la Commission de Sécurité et les préconisations du Grenelle de l'Environnement nous amènent à aller au-delà de ce qui était initialement projeté. Il convient donc d'engager désormais une nouvelle procédure sur la base de ce scénario.

Dans ces conditions, le coût estimé des travaux passe de 1 631 000 € HT à 4 287 145 € HT. Par conséquent la passation d'un avenant aboutirait à un «bouleversement de l'économie générale du marché».

Il convient donc aujourd'hui d'abandonner le projet de réaménagement initial du Musée des Beaux-Arts et de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet d'Architecture A. SCARANELLO.

Le marché sera donc résilié unilatéralement pour un motif d'intérêt général (modification substantielle du projet souhaitée par le maître d'ouvrage) conformément à l'article 6.1.1 du CCAP du marché n° 2006.053. Par ailleurs, il est prévu une indemnité égale à 4 % du montant HT de la partie résiliée du marché soit 4 661,98 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'abandon du projet initial de réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie arrêté par délibération du 22 juin 2006

- autoriser M. le Maire à résilier le marché n° 2006.53 et à verser une somme de 4 661,98 € au titre de l'indemnisation au Cabinet d'Architecture A. SCARANELLO. Cette somme sera imputée au chapitre 23.322.2313.4835.33000 du budget principal.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. BONNET, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.